

Je prétends que nous ne pouvons édifier un régime fiscal équitable en conservant les dégrèvements traditionnels, conservateurs et démodés, sans les remplacer, faute de courage et d'imagination, par un régime moderne de dégrèvements qui rembourserait ceux qui auraient été indûment imposés.

D'autre part, un régime d'abattements fiscaux pourrait réduire les pertes de façon incroyable. Le ministre a dit que le gouvernement a perdu un milliard de dollars par suite d'abattements plus généreux. D'après nos calculs, bien que je ne réponde pas de leur justesse, grâce à un régime d'abattements applicable à tous nos contribuables, nous aurions pu économiser les deux tiers de ce milliard de dollars. Si les abattements s'étaient appliqués au seul groupe des économiquement faibles, nous aurions sans doute évité les deux tiers de cette perte. A mon avis, cela fait ressortir l'iniquité des propositions du Livre blanc.

L'injustice la plus flagrante du Livre blanc est qu'il perpétue le système de deux poids, deux mesures. Il propose que le travailleur indépendant soit autorisé à déduire de son revenu imposable toutes ses dépenses raisonnables et légitimes. Bien qu'on trouve dans notre pays beaucoup plus de salariés que de travailleurs indépendants, les premiers ne bénéficieront que d'une déduction de 3 p. 100, jusqu'à concurrence de \$150.

J'irai plus loin et je dirai que cette proposition est trompeuse et décevante. Tout le monde pourrait en tirer parti. Elle pourrait être invoquée,—le sera-t-elle ou non, je n'en sais rien,—par les parlementaires qui touchent déjà des indemnités non imposables assez importantes. Tous ceux qui touchent un salaire ou un traitement pourraient aussi ajouter le maximum de \$150 à l'exemption. A quoi cela rime-t-il?

Il y a des gens qui n'encourent pas de frais afférents à leur revenu. Pourquoi leur accorder une exemption supplémentaire de \$150? En revanche, il y a beaucoup de gens qui perçoivent un traitement ou un salaire, et dont les dépenses dépassent de loin, depuis des années, le montant de \$150 et qui ne se voient accorder aucun dégrèvement en dehors de ces \$150. J'estime vraiment que cette proposition est non seulement inéquitable, mais encore tout à fait immorale. Elle revient à avoir deux poids, deux mesures, selon qu'il s'agit d'une part, de la majorité des Canadiens touchant des salaires ou des traitements ou, d'autre part, de la minorité des Canadiens français qui sont des travailleurs indépendants ou qui tirent leur revenu d'une autre origine.

M. McGrath: Canadiens français?

M. Lewis: Pourquoi deux poids, deux mesures?

[M. Lewis.]

L'hon. M. Stanfield: Cela s'appliquera aussi aux Canadiens anglais. Le député a dit Canadiens français.

M. Lewis: Je regrette ce lapsus. Je voulais parler d'une minorité de Canadiens. J'avais à l'esprit ces Canadiens qui tirent leur revenu d'une autre origine. Je ne sais pas pourquoi j'ai pensé aux Canadiens français.

Certains tableaux du Livre blanc révèlent que les hausses d'impôt jusqu'au niveau de revenu de \$15,000 ne sont pas insignifiantes et lorsqu'on atteint le niveau de \$20,000, elles commencent à diminuer. Le ministre continue à faire signe que non. Je sais qu'il a ajouté son impôt sur les gains de capital et j'y viendrai dans un instant. L'établissement du maximum de 51 p. 100 signifie que ceux qui touchent un revenu très élevé paieront \$6,000 ou même \$5,000 de moins en impôts qu'à l'heure actuelle.

Le ministre rétorquera qu'il a maintenant institué un impôt sur les gains de capital et quand cet impôt sera ajouté à l'autre, ces gens ne paieront pas moins qu'auparavant. Les membres de notre parti rejettent cette assertion, monsieur l'Orateur. Nous croyons que l'impôt sur les gains de capital devrait figurer dans nos recueils de loi depuis de nombreuses années, parce qu'un gain de capital n'est qu'une autre source de revenu.

Le fait que le ministre va établir un impôt, que nous trouvons inapproprié, sur cette source précise de revenu, n'est pas une raison pour que le fardeau fiscal sur les revenus provenant de l'emploi soit plus léger pour ceux dont le revenu est de \$20,000 ou plus que pour ceux qui gagnent \$15,000 ou moins par année. A supposer que j'aie un salaire fixe et que par ailleurs, pendant des années, je retire de l'argent de gains en capital non imposables, je ne vois pas pour quel motif raisonnable ou quelle raison de justice sociale l'impôt sur la première partie de mon revenu diminuerait parce que je vais être imposé sur la deuxième, pourvu, évidemment, que j'aie ce revenu. Pourquoi y a-t-il deux poids, deux mesures? Nous nous y opposons. Pour ce qui est de la justice, ce Livre blanc n'y satisfait pas.

● (2.50 p.m.)

Il y a un autre point qui me tracasse au sujet de la proposition du ministre et j'aimerais vous en parler un peu. Pourquoi n'avoir pas accordé dès maintenant les allègements prévus dans le Livre blanc? Pourquoi attendre jusqu'en 1971? S'il n'était pas possible de le faire en ce moment, le ministre aurait certainement pu prévoir des changements pour